

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa et d'un enjeu

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

C'est le rôle du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Conformément à la réglementation, ce document vous informe sur :

- Les risques auxquels votre commune est exposée et les cartographies de ces risques et des enjeux associés,
- Les mesures prises par votre commune en matière de gestion du risque,
- Les moyens d'alerte,
- Les bons comportements à adopter en cas d'événement majeur.

**Dans le bassin versant
Aveyron amont
10 risques :**

- Inondation
- Feu de forêt
- Transport de matières dangereuses
- Mouvement de terrain
- Industriel
- Séisme
- Radon
- Anciennes mines
- Météorologiques
- Epidémiques

Inondation juin 2020 et site Seveso

Salle des fêtes



Moulin de la Mouline



LSI - La Glèbe

Où trouver le DICRIM de ma commune ?

Le DICRIM de chaque commune a été réalisé par la mairie, avec parfois l'accompagnement du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron amont (SMBV2A).

Vous pouvez consulter le dossier complet en Mairie.



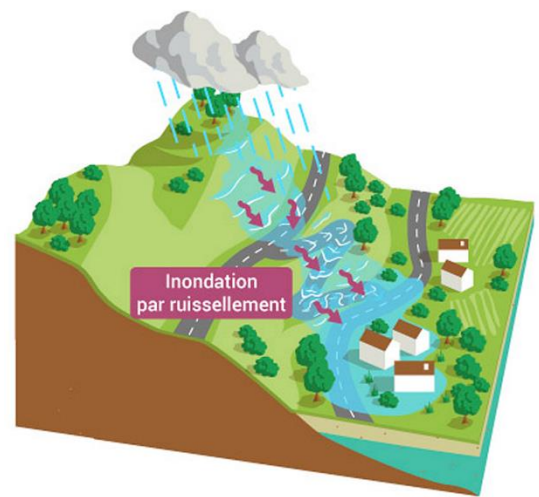
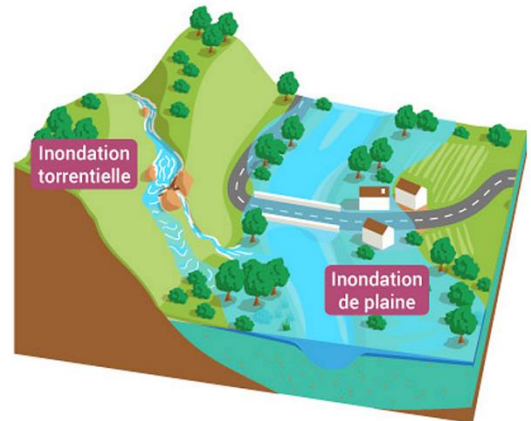
Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation correspond à la submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Cela peut se produire à la suite :

- De précipitations prolongées ou intenses ne pouvant être absorbées par les sols,
- D'une fonte rapide de la neige,
- La combinaison des deux phénomènes.

Il existe plusieurs types d'inondation :

- Les inondations torrentielles,
- Les inondations de plaine,
- Les inondations par ruissellement.



Quels sont les moyens pris par la commune face à ce risque ?

- Mise en place d'une cellule de surveillance météorologique ;
- Identification des enjeux humains ;
- Identification des enjeux stratégiques ;
- Identification des enjeux socio-économiques

 <p>JE M'INFORME et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	 <p>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</p>	 <p>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables</p>	 <p>JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>
 <p>JE NE SORS PAS Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	 <p>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</p>	 <p>ROUTE INONDÉE Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture</p>	 <p>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité</p>

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron amont (SMBV2A) reste à votre disposition pour toute question relative aux cours d'eau dans votre commune.

Tél : 05.65.63.58.21

contact@aveyronamont.fr

<http://aveyronamont.fr/>

